Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par Didier Bailleux le 2 octobre 2023

Bureaucratie : une transition énergétique en mode usine à gaz



La commune de Mérindol va se doter d'une centrale photovoltaïque capable d'alimenter pour partie les besoins en électricité de ses habitants. Ce projet ne peut qu'être salué et encouragé. Mais avant que cette centrale puisse délivrer ses premiers watts il faudra attendre 3 ou 4 ans, si tout se passe bien ! Pourquoi autant de temps face à ce qu'on qualifie aujourd'hui d'urgence climatique ?

Philippe Batoux, maire de cette commune de 2 000 habitants du Luberon, est optimiste et volontaire. Ce projet d'installation d'une centrale photovoltaïque c'est son idée. Il ne fait qu'ailleurs que se conformer au schéma de cohérence territorial (SCoT) du bassin de vie Cavaillon, Coustellet, L'Isle-sur-la-Sorgue s'est fixé pour objectif d'être, dans 30 ans, autosuffisante en électricité. Mais ça c'est sur le papier, dans la réalité c'est plus compliqué, beaucoup plus compliqué et surtout long, très long. Certes, le maire de

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par Didier Bailleux le 2 octobre 2023

Mérindol n'a pas choisi la facilité en souhaitant que ce projet soit coopératif et citoyen, mais quand même. Entre les consultations préalables, les études de faisabilité, les études sur le choix du site, les études d'impacts sur l'environnement, sur les risques d'inondations, les démarches liées aux autorisations administratives, les négociations avec le propriétaire du terrain, le montage juridique et financier, la négociation avec les banques, le dépôt du permis de construire, l'appel d'offres pour la construction (liste non exhaustive) c'est un vrai parcours du combattant. On voudrait décourager ce type d'initiative on ne s'y prendrait pas autrement.

Face à cette lourdeur administrative et bureaucratique, l'état a pris conscience de la nécessité d'accélérer le processus

La mairie a dû s'entourer d'une expertise extérieure pour les accompagner sur ce véritable chemin de Damas. Face à cette lourdeur administrative et bureaucratique, dont la France peut sans doute se targuer d'être le maître étalon, l'état a pris conscience de la nécessité d'accélérer le processus en faisant voter, en mars dernier, une loi (loi d'accélération des énergies renouvelables). Dans les nombreuses dispositions de ce texte, il est notamment demandé aux mairies de lister tous les lieux pouvant « facilement » devenir des sites de production. Les informations sont ensuite traitées par une commission départementale qui transmet ensuite ses conclusions au préfet pour action. Il semblerait qu'à vouloir simplifier et fluidifier il se pourrait bien qu'on y ait ajouté une couche de plus à notre fameux mille feuilles.

La bureaucratie reste, en France, et plus que jamais, une forteresse imprenable.